

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 13 NOVEMBRE 2023**

L'an Deux Mil vingt-trois, le 13 novembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune **d'HOSTUN** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de **Monsieur Bruno VITTE**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

présents : 13 représentés : 14 votants : 14

Quorum : 8 Date de convocation du conseil municipal : 6 novembre 2023

Présents : Monsieur Bruno VITTE Maire, Madame FOURNAT Jeannine, Monsieur Benoît VILLARD, Monsieur Roger CHARVIN, Mesdames Françoise CELERIEN, Monique DA COSTA, Aurore CHARLEMAGNE, Messieurs Patrice BERTRAND, François CHIEUX et Henri DUC, Madame Delphine HUGOT, Messieurs Arnaud LAVENDOMNE et Joel RIMET.

Excusés : Madame Martine SUNDBERG représentée par Madame Aurore CHARLEMAGNE.

Absents : Monsieur Mathieu GASCARD

**ORDRE DU JOUR :**

- Attribution indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE)
- Demande de subvention Région : Arrêt de bus centre du village
- Demande de subvention Région : Arrêt de bus Les Fauries
- Budget commune : décisions modificatives
- Autorisation aménagement chemin communal
- Prime pouvoir d'achat
  
- Informations diverses
  - Questions diverses
    - TDV école
    - Illumination de Noël
    - Parc du Vercors
    - Séminaire Agglo mi-mandat
    - Vœux des communes

Madame LAFFONT Marine a été élue secrétaire de séance.

***LE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 9 OCTOBRE 2023  
EST APPROUVE A L'UNANIMITE***

***Attribution indemnités de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE)***

Monsieur le Maire rappelle que le travail effectué par les agents donne satisfaction.

Monsieur le Maire propose donc l'attribution de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) du RIFSEEP en novembre 2023.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

### ***Demande de subvention Région et Département – Arrêts bus***

Monsieur le Maire rappelle qu'afin de garantir un accès optimal et sécurisant il convient d'aménager un nouvel arrêt de bus au village et au quartier Les Fauries. Cela permettrait de garantir la sécurité des utilisateurs mais aussi de faciliter la circulation des bus.

Afin de financer ces travaux la commune sollicite une aide financière auprès du Conseil régional et départemental pour le projet suscité.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

### ***Budget commune – Décision modificative n°3***

Jeannine FOURNAT vous indique que la trésorerie nous demande de régulariser par des extournes de compte à compte les éléments suivants :

Il est proposé au Conseil Municipal de voter les écritures suivantes :

#### **En fonctionnement :**

		<b>Montant</b>
6817 (chap 68) : Dotation aux provisions	Dépense	+ 31.06
<b>6817 (chap 042): Dotation aux provisions</b>	Dépense	- 31.06 €
<b>Chap 014 : Atténuation de produits</b>	Dépense	+ 4 654.00 €
Chap 011 : Charges à caractère général	Dépense	- 4 654.00 €

#### **En investissement :**

		<b>Montant</b>
1641 : Remboursement des emprunts	Dépense	+ 30 000 €
2315 : Immo en cours Installations, matériel et outillage techniques	Dépense	- 30 000 €

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

### ***Autorisation aménagement chemin communal***

Monsieur le Maire rappelle le dossier de permis d'aménagement de VALRIM Constructeur concernant le lotissement Les Perrières déposé sous le numéro PA 026 149 22 00001. Ce projet nécessite l'aménagement d'un chemin communal desservant le lotissement.

Monsieur le Maire présente le projet et les devis estimatifs.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

### ***Prime pouvoir d'achat***

Compte tenu du décret n° 2023-1006 du 31/10/2023 créant une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents publics de la fonction publique territoriale et au regard des modalités d'attribution, Monsieur le Maire propose de verser cette aide exceptionnelle à hauteur de 50% du plafond prévu dans le décret.

L'application de cette dernière sera établie début 2024.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

### ***Demande de subvention– Vidéo protection***

Monsieur le Maire rappelle qu'afin de garantir une meilleure sécurité sur la commune et de réduire les incivilités, il convient d'installer un système de vidéo protection.

Afin de financer ces travaux la commune sollicite plusieurs aides financières pour le projet suscité.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

### ***Informations et sujets divers***

-TDV école : L'école est en réflexion pour participer à nouveau à la TDV en Juin 2024. Si le projet aboutit, ma municipalité participera à ce dernier.

-Parc du Vercors : Une nouvelle communication va être transmise avec le prochain bulletin municipal afin d'informer la population sur la proposition d'adhésion à la chartre du Parc du Vercors destiné au 14 communes des Monts du Matin et de la Raye.

*La séance est levée à 21 heures 00*

Prochaine réunion le lundi 8 janvier 2024 à 19h00

*Signature Président de séance*  
*Bruno VITTE*

*Signature secrétaire de séance*  
*LAFFONT Marine*